

Projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155

DEMANDES D'AUDIENCE

Ministre de l'Environnement et leader du gouvernement
 M. André Boisclair,
 675 boul. René-Lévesque Est,
 30^e étage
 Québec, G1R 5V7

Monsieur,

Nous vous demandons une audience publique concernant le projet de la voie de contournement de la ville de La Tuque (route 155).

Les raisons qui nous portent à vous faire cette demande sont nombreuses, tels que : fermeture de notre commerce, dont perte d'emploi pour nos employés et perte de notre gagne pain à nous aussi, comme employeur. Baisse de notre évaluation, ayant un immeuble ne servant plus par la suite, qui va acheter un commerce où il n'y a pas de touristes, de camionneurs, car il faut bien le dire, c'est eux qui nous font vivre.

Augmentation de la taxe foncière, ayant à la charge l'entretien de notre route actuelle, comprenant le déneigement. Étant déjà assez taxés, qu'allons nous faire? Notre ville va devenir fantôme, les gens vont continuer tout droit, comme nous, nous le faisons dans les autres villes, car nous vivons tous dans un règne pressé. Nous allons voir dégringoler plusieurs commerces et plusieurs emplois. Il y a quelques personnes qui se plaignent du bruit des gros camions, mais souvent ces gens étaient au courant de ce problème avant de s'installer là, seulement qu'à regarder, sur le boulevard Ducharme, à l'entrée de la ville....

Voici quelques raisons qui nous portent à exiger une audience publique

Nous espérons que vous prendrez en considération notre lettre.

Bien à vous,

Clément Audet
 Clément Audet
 Restaurant l'Italien Enrg
 Bl. Ducharme
 La Tuque, G9X

Jean Roy
 Jean Roy
 Marcel Roy
 Dépanneur Le-Vi
 1010 rue des Chênes
 La Tuque, Qué. G9X 4G8

Hélène Roy
 Hélène Roy
 Gérard Roy

Denise Jeffrey
 Denise Jeffrey
 Casse-Croûte Jeffrey
 2702 Bl. Ducharme
 La Tuque, Qué. G9X 3N8
 819 523-6526

Pierre Leduc
 Pierre Leduc
 980 Boulevard
 Ducharme
 La Tuque
 G9X 2W
 Restaurant
 Chez Ti-Vic

Jean Leduc
 Jean Leduc
 1450 Boulevard
 Ducharme
 La Tuque



Bureau du greffier

Ville de La Tuque

Le 2 avril 2003

M. André Boisclair, ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
(30^e étage)
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET: PROJET NO 20-6373-9242 / VOIE DE
CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LA TUQUE
(SECTEUR URBAIN)**

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du BAPE tenue le 5 mars dernier à la salle des Chevaliers de Colomb de La Tuque concernant le projet de voie de contournement du secteur urbain de Ville de La Tuque, les autorités municipales lors d'une séance exécutive tenue le 10 mars se sont montrées ouvertes à une médiation ou à un mandat d'enquête et de médiation confié au BAPE sur une modification récente par le MTQ au tracé « *CONTOURNEMENT EST (E)* » dans la section nord près du cimetière créant un mur de 35 mètres de hauteur susceptible de causer de graves inconvénients au niveau de l'esthétique et du bruit.


Les élus municipaux croient que cet irritant pourrait être corrigé sans aller en audience publique pour éviter de retarder indûment la réalisation de ce projet de voie de contournement.

.../2

Nous vous remercions, monsieur le Ministre, de prendre en considération notre requête et au plaisir de collaborer avec les ministères des Transports et de l'Environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le greffier,



Yves Tousignant, o.m.a.

YT/jb

c.c. - Mme Julie Boulet, députée de Laviolette
- M. Jacques Charland, directeur territorial MTQ (Mauricie)

Le 1 avril 2003

Ministère de l'Environnement
Cabinet du Ministre
Bâtiment Mario-Guyart
675, boul René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Lieu : Contournement de la Ville de La Tuque, route 155

Etude d'impact sur l'environnement
Projet : 20-6372-9242

Monsieur le Ministre,

Cette demande d'audience publique est à titre personnel. Je suis propriétaire d'une partie des lots 35, 37, 38 et 39, Rang 1, Canton Mailhot. La voie de contournement proposée traverse une partie du lot 37 sur près de 600 mètres.

RAISONS SUPPORTANT CETTE DEMANDE

Le MTQ a mandaté la firme HBA pour faire une étude d'impact visant le projet d'une voie de contournement de la Ville de La Tuque. Je considère que le groupe HBA a ignoré ou à tout moins a minimisé l'impact que pouvait avoir cette voie de contournement sur ma propriété et sur son potentiel à court et long terme.

La seule mention de ma propriété se trouve à la page 3-38, premier paragraphe : «Le secteur du Lac Panneton correspond à d'anciennes terres utilisées à des fins d'élevage, mais il y a plusieurs dizaines d'années ».

Mais lorsqu'on lit ce rapport en entier, toutes les parcelles devant l'objet d'acquisition sont parfaitement décrites. En page 6-31, tableau 6.5 (pré-construction), on donne le détail des acquisitions nécessaires. On peut y voir la description de toutes les minuscules parcelles et leur importance. Mais pour une raison inexpliquée par le promoteur ou HBA, on y décrit les parcelles avant et après ma partie du lot 37, MAIS RIEN SUR MA PARTIE. Comme de raison, il est difficile d'évaluer l'importance ou l'impact sur une portion que vous ignorez.

Dans sa description du projet, HBA indique que l'étude d'impact se faisait sur une distance de 500 m de chaque côté de la voie proposée. À 500 m de la voie proposée, on atteint le lot 35 (aussi ma propriété), mais on ne retrouve aucune évaluation de l'impact sur ce lot ou sur son potentiel.

MA

L'ignorance de projet en marche sur les lots 35, 37, 38 et 39 démontre le manque de sérieux du conseiller-expert. Une rencontre avec les Services techniques ou avec moi aurait permis de savoir qu'un développement agro-touristique (centre équestre, hébergement, etc) était en marche depuis plusieurs années et que cette voie de contournement aurait un impact négatif sur ces activités. Mais rien n'a été fait en ce sens.

Impact sonore : les impacts sonores rapportés sont au niveau des propriétés existantes soient à plus de 300 m. de la route. Quels sont ces impacts pour ma propriété directement aux abords de la route? Quels sont les impacts sur le développement de cette propriété et du projet agro-touristique? Quels sont les impacts du bruit sur les chevaux et autres animaux se trouvant à proximité de cette voie ?

Et comme rien n'a été évalué, on conclut donc à un impact faible ou inexistant sur les terrains dont je suis propriétaire.

Voilà les raisons supportant ma demande d'audience publique

Médiation : si la médiation résulte en une meilleure description de l'impact sur ma propriété et sur mes projets à cours terme et surtout que cette nouvelle étude soit rendue publique au même niveau que l'étude initiale, alors je suis d'accord. Sinon je me présenterai devant le BAPE.

Sincèrement,



Rejean Berman

Louis Hénaire, LL.L.

HÉNAIRE, PERREAU s.n.c.
AVOCATS
983, rue Hart - C.P. 1745
Trois-Rivières, Québec G9A 5M4

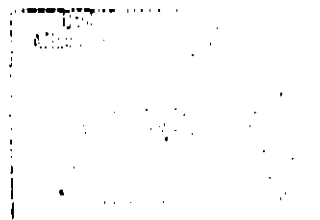
Téléphone : (819) 379-3355

Télécopieur : (819) 379-1227

Le 1^{er} avril 2003

Par télécopieur: 418-643-4143 (6 pages au total)
Par poste expresse: 75 394 045 298

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Demande pour la tenue d'une audience publique
Projet du Ministère des Transports du Québec Direction Mauricie -
Centre-du-Québec concernant la voie de contournement de la Ville
de La Tuque (Route 155 - Projet numéro 20-6372-9242).

Monsieur le Ministre,

Nous représentons Dame Ginette Poirier qui réside au
au nom de laquelle nous vous demandons, conformément au second
paragraphe de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,
c. Q-2) de tenir une audience publique relativement au projet susmentionné en
rubrique.

Notre cliente a un intérêt personnel et immédiat par rapport au milieu
touché par ce projet puisqu'elle est propriétaire des lots 21-A-437, P-21-A-438 et
P-21-A du cadastre du Canton de Mailhot à La Tuque, propriété située à l'angle
des rues Caron et du Coteau, soit à quelques centaines de pieds de l'emprise de
la route projetée.

Le motif principal de la demande est à l'effet que dans sa formulation
actuelle, la localisation du projet ne règle que partiellement les problèmes que
doit solutionner la voie de contournement et qui sont à l'origine des résolutions
municipales et pétitions des citoyens de La Tuque notamment de pollution
sonore et visuelle engendrés par le trafic lourd.

Lors de l'audience, notre cliente entend démontrer que:

1. L'affirmation à la page 6-29 de l'Étude d'impact sur l'environnement de juin 2002 préparée pour le Ministère des Transports du Québec par Groupe HBA experts-conseils à l'effet que "Dans le secteur nord, sur la rue du Coteau, le niveau de bruit passera de 43,6 dB(A) en 2008 à 42,1 dB(A) en 2018. Il s'agit d'un impact positif." est erronée¹ et pour le moins étonnante;
2. Sur le plan de localisation du projet, figure 1, page 2-3 de l'Étude précitée, on remarque un déplacement vers l'ouest d'environ 50 m. de l'assiette du projet par rapport au plan à grande échelle sur la base duquel la résolution d'approbation de Ville de La Tuque a été adoptée, rapprochant ainsi l'ouvrage de la propriété de notre cliente et de celles des autres propriétaires riverains de la rue du Coteau et augmentant l'impact sonore et visuel négatif;
3. Les pans de roc qui résulteront du dynamitage auront un impact négatif majeur et permanent sur l'intérêt visuel de la montagne;
4. Le trafic lourd est éloigné d'une zone industrielle et commerciale² pour être rapproché d'une zone résidentielle et placé en pleine façade de la montagne plutôt qu'à l'arrière de celle-ci, en son flanc ou vallée où les impacts négatifs précités pourraient être évités.

Nous joignons à la présente la pétition signée par les propriétaires et résidents de la rue du Coteau, lesquels se joignent à notre cliente pour requérir la tenue d'une audience publique afin d'y présenter les éléments à l'appui de leurs prétentions et nécessaires pour vous permettre d'évaluer complètement les conséquences sur l'environnement du projet proposé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Hénaire, Perreault

Louis Hénaire, avocat

LH/jl

p.j. Pétition des propriétaires et résidents de la rue du Coteau et voisinage (4 pages).

¹ De même que les conclusions du Tableau 6.5: Description et évaluation des impacts - milieux naturel, humain et climat sonore, concernant le secteur résidentiel, avenue du Coteau à la page 6-40.

² Boulevard Ducharme.

PÉTITION

Nous, soussignés, propriétaires et résidants de la rue du Coteau à La Tuque demandons par la présente au ministre André Boisclair de requérir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relativement au **Projet de voie de contournement de la Ville de La Tuque (route 155)**, numéro: 20-6372-9242 et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Les motifs de notre demande sont élaborés dans la lettre de demande d'audience publique adressée au ministre Boisclair par la ci-après co-signataire Dame Ginette Poirier et/ou ses procureurs et à laquelle est jointe la présente pétition.

Nous justifions tous et chacun d'un intérêt personnel par rapport au milieu touché puisque nous sommes tous propriétaires et résidants de la rue du Coteau tel qu'en fait foi notre signature ci-après apposée en regard de nos noms et numéros civiques

Signatures

Noms en lettres moulées Numéros civiques

61 signataires sur la pétition.



Chambre de Commerce du Haut-St-Maurice
1525, Chemin Fitzpatrick
La Tuque, (Québec) G9X 3N7
Tél.: (819) 523-9933 / Fax: (819) 523-4796
Site Internet: www.chambres.ca/haust-maurice / Courriel: cchsm@lno.com

La Tuque, le 3 avril 2003

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique

Monsieur,

La Chambre de commerce du Haut St-Maurice désire vous faire part d'une demande en vue de tenir une audience publique concernant le projet d'une voie de contournement à La Tuque.

Le motif principal de cette demande s'appuie d'abord sur le fait que lors de la soirée d'information publique tenue par le BAPE, le 5 mars 2003, il nous est apparu clairement que l'Étude d'impacts économiques menée par le ministère des transports était incomplète.


Un mince échantillonnage de répondants a été utilisé pour cette étude dont les résultats peuvent être contestables.

Nous estimons que l'impact sur le milieu économique doit être considéré de façon plus approfondie. C'est pourquoi nous demandons au BAPE de tenir des

audiences publiques afin que le milieu puisse se faire entendre sur cet aspect que nous considérons négligé, malgré son importance. Considérant que le MTQ a effectué un tel sondage, de ce fait, le promoteur reconnaît la nécessité de cet exercice dans un projet aussi important qu'une voie de contournement. Il nous apparaît donc tout à fait logique et légitime de s'attendre à ce que cette analyse soit faite dans les règles de l'art et que ses résultats puissent être considérés comme étant significatifs.

Nous sommes évidemment ouverts à une médiation qui aurait pour résultat de nous aider à mieux comprendre l'impact réel de la voie de contournement sur le milieu commercial de La Tuque.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Réjean Leclerc
Président
Chambre de commerce du haut St-Maurice